AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1046
FR0010096354-FS0379

11 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 11 juin 2014, la société anonyme Edmond de Rothschild Asset Management France[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 51 826 632 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,46% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SOLOCAL GROUP[3].

[1] Contrôlée par Edmond de Rothschild (France), elle-même contrôlée au plus haut niveau par Edmond de Rothschild Holding SA (Genève). La société Edmond de Rothschild Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 161 727 170 actions représentant 1 183 877 280 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 14-195 en date du 13 mai 2014.